

Communauté de communes Armagnac Adour Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE Conseil communautaire du 11 avril 2016

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation: 5 avril 2016

Date d'affichage: 5 avril 2016

Secrétaire de séance: Mr Eric DARROUX

(Maulichères)

L'an deux mille seize le onze avril à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle de la Tour à Termes d'Armagnac, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	46
Nombre de conseillers présents :	37
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de votants :	42

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Navarre, Payros, Lartigolle, Duclos, Castets, Aragnouet, Dagieux, Franchetto, Pasian, Cagnasso, Dufau, Ducournau, Fauque, Baudé, Justrabo-Hoingne, Jelonch, Darroux, Capmartin, Priouzeau, Terrain, Boué, Lajus, Flogny, Michel, Ducasse, Granier, Biau, Boueilh, Daste, Bocq, Renaudin, Menvielle, Thomas, Deluc.

<u>Absents excusés</u>: Mesdames Casabonne-Pujolle, Cauzette et Messieurs Labadie, Tison, Broqua, Fitan, Bastrot, Darrieux, Périssé, De Oliveira.

<u>Pouvoirs</u>: de Monsieur Labadie à Monsieur Lagarde, de Monsieur Tison à Madame Duclos, de Monsieur Broqua à Madame Aragnouet, de Monsieur Bastrot à Monsieur Lajus, de Monsieur De Oliveira à Madame Renaudin.

Ordre du jour.

- -Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 21 mars 2016
- Prospective:
 - Rappel de la Loi NOTRE et stratégie à définir pour notre territoire
- Voirie / travaux :
 - Marché de fonctionnement voirie 2016
- Personnel:
 - Recrutement de deux BEESAN pour surveillance piscine scolaire
- Ecole, Enfance, Jeunesse:
 - Carte scolaire : fermeture école de Maumusson
- Logement, cadre de vie :

Marché public OPAH : choix du cabinet d'étude

- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Eric Darroux est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 21 mars 2016

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est approuvé à l'unanimité.

Prospective

Conformément à la décision du dernier conseil communautaire, M. Menvielle expose la nécessité de réfléchir sur les différentes possibilités de fusion avec d'autres intercommunalités qui s'offrent à la CCAA.

Pour ce faire, M. Menvielle rappelle, à nouveau, les principes édictés par la Loi Notre, notamment les compétences devant être exercées d'ici 2018.

A l'aide des documents présentés, il reprend les compétences et l'appartenance à un SCOT des diverses communautés de communes intéressant la CCAA, à savoir Armagnac Adour, Aire-sur-Adour, Bastides et Vallons du Gers, Bas-Armagnac.

M. Jelonch commente chaque tableau reprenant les éléments de fiscalité de chaque intercommunalité.

Enfin, M. Menvielle termine son exposé par la synthèse des rencontres faites par les viceprésidents auprès des trois communautés de communes visitées : Aire-sur-Adour, Bastides et Vallons du Gers et Bas-Armagnac.

M. Menvielle ouvre le débat et sollicite la salle. M. Terrain parle au nom du conseil municipal qui a débattu du sujet pour aboutir à la conclusion qu'une majorité est plutôt favorable pour une fusion avec CCBVA mais ne souhaite pas que le conseil communautaire délibère aujourd'hui.

M. Baratault, maire d'Aignan, rappelle l'engagement au niveau du pays Val d'Adour, souhaite travailler avant toute décision et M. Granier, maire de Saint-Germé, rappelle que la fusion CCBVA et CCAA ne permet pas d'atteindre un nombre suffisant d'habitants. Le Président rappelle qu'effectivement une fusion de 2 communautés de communes avec une population inférieure à 15.000 habitants, entrerait dans un cadre dérogatoire et donc serait inutile.

M. Jelonch rappelle qu'une étude de l'ouest gersois a été diligentée en 2009 et qu'il conviendrait de s'en inspirer. Le président précise que la communauté de communes fait partie du pays Val d'Adour, que des liens forts existent et notamment des compétences sont communes (tourisme, et plus tard urbanisme). Il se positionne en faveur d'une fusion des six communautés de communes composant le P.E.T.R. Il attire donc l'attention des conseillers sur la situation difficile de Lembeye Vic-Bilh. Certains conseillers en sont conscients mais souhaitent que les pistes explorées jusqu'à présent soient plus approfondies, et notamment avec Aire-sur-Adour, en approfondissant un projet. Le président s'engage à rencontrer le président de la CC d'Aire sur Adour. Puis, il demande aux conseillers de se positionner. Ces derniers décident de ne pas prendre position ce jour et d'attendre les conclusions de la nouvelle étude.

Le diaporama visionné sera adressé à chaque membre du conseil communautaire.

Voirie/travaux

-Attribution du marché de fonctionnement de voirie 2016.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adoptée pour l'attribution du programme de voirie « fonctionnement » est la

procédure adaptée (MAPA) à bons de commande concernant les travaux de fauchage et débroussaillage.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal la Dépêche du Midi le lundi 22 février 2016, ainsi que sur le site ladepeche-marchéspublics.fr le jeudi 18 février 2016. La date limite de réception des offres était fixée au 11 mars 2016 à 12 h 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, une première fois, le mercredi 16 mars 2016 à 09h00 pour l'ouverture des plis et une seconde fois le mercredi 30 mars 2016 à 09h00 afin de choisir les entreprises retenues au regard de l'analyse faite.

L'appel d'offre comporte 3 lots géographiques:

Pour le lot 1 : Secteur Ouest (Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Maumusson-Laguian, Saint Germé, Saint-Mont, Tarsac, Verlus, Viella).

Pour le lot 2 : Secteur Centre (Cahuzac-sur-Adour, Cannet, Fusterouau, Goux, Maulichères, Riscle, Sarragachies, Termes d'Armagnac).

Pour le lot 3 : Secteur Est (Aignan, Averon-Bergelle, Bouzon-Gellenave, Castelnavet, Loussous-Débat, Margouet-Meymes, Pouydraguin, Sabazan).

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

60 % Le prix des prestations

40 % La capacité technique (possibilité d'intervenir simultanément en plusieurs endroits)

Lot n° 1 : Secteur Ouest (Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Maumusson-Laguian, Saint Germé, Saint-Mont, Tarsac, Verlus, Viella).

Une entreprise a répondu et a remis l'offre suivante :

Entreprise	CAUZETTE Éric
FAUCHAGE : Montant de l'offre en €uros TTC au KM	36.00
DEBROUSSAILLAGE Montant de l'offre en €uros TTC au KM	223.20

Lot n° 2: Secteur Centre (Cahuzac-sur-Adour, Cannet, Fusterouau, Goux, Maulichères, Riscle, Sarragachies, Termes d'Armagnac).

Une entreprise a répondu et a remis l'offre suivante :

Entreprise	CASSAIGNE J-L
FAUCHAGE : Montant de l'offre en €uros TTC au KM	36.00
DEBROUSSAILLAGE Montant de l'offre en €uros TTC au KM	223.21

Lot n° 3: Secteur Est (Aignan, Averon-Bergelle, Bouzon-Gellenave, Castelnavet, LoussousDébat, Margouet-Meymes, Pouydraguin, Sabazan).

Deux entreprises ont répondu et ont remis les offres suivantes :

Entreprises	SAS COURREGES RIVIERE	CAZALIS / DUFAU / DUPUY
FAUCHAGE : Montant de l'offre en €uros TTC au KM	19.20	36.60
DEBROUSSAILLAGE Montant de l'offre en €uros TTC au KM	198.00	222.00

Conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, M. le Président propose de retenir :

- pour le lot n° 1 l'entreprise de Monsieur CAUZETTE,
- pour le lot n°2 l'entreprise de Monsieur CASSAIGNE,
- pour le lot n°3 l'entreprise SAS COURREGES RIVIERE,

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de choisir les entreprises cidessus désignées, à savoir :

- pour le lot n° 1 l'entreprise de Monsieur CAUZETTE,
- pour le lot n°2 l'entreprise de Monsieur CASSAIGNE,
- pour le lot n°3 l'entreprise SAS COURREGES RIVIERE.

-Personnel:

-Recrutement agents non titulaires – Sécurité baignade des scolaires 2° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Le Président fait part à l'assemblée délibérante qu'en raison de l'ouverture de la piscine d'Aignan et de Viella aux enfants de l'école, il est nécessaire de recruter deux agents non titulaires pour la sécurité de la baignade. Il précise que la durée des contrats ne pourra pas excéder 6 mois (renouvellement inclus) pendant une période de 12 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, deux agents non titulaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaires décident, à l'unanimité :

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents non titulaires,
- d'autoriser le président à recruter deux agents non titulaires dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	REMUNERATION
Sécurité baignade des scolaires	Educateur Territorial des APS	IB 418
		IM 371

-Ecole, Enfance, Jeunesse :

-Mesures de carte scolaire pour la rentrée 2016.

Après consultations des comités techniques spéciaux départementaux en date du 17 février dernier et du 10 mars 2016 et du conseil départemental de l'Education nationale en date du 18 mars 2016, Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a, par courrier, pris la décision d'un retrait d'emploi à l'école élémentaire de Maumusson, actant par là-même la fermeture de l'école.

Ainsi M. le Président, conformément à cette mesure, informe les membres du conseil communautaire du réajustement de la sectorisation scolaire sur cette partie de la communauté de communes :

- 1) Les enfants de Verlus, Viella, Labarthète (double sectorisation avec le R.P.I. Saint-Mont / Saint-Germé) et Maumusson seront scolarisés de la Toute Petite Section (TPS ou 2 ans) à l'école primaire de Viella qui devient une école de proximité jusqu'au Cours Elémentaire 2^{ème} année (CE2 / dernière année du cycle 2).
- 2) A partir du Cours Moyen 1^{ère} année (première année du cycle 3), lesdits enfants seront scolarisés à l'école élémentaire de Riscle.
- 3) L'arrêté de sectorisation sera modifié en fonction de ce changement.

Ledit changement sera aussi notifié au Conseil Départemental du Gers pour que le transport scolaire Verlus/Viella/Labarthète/Maumusson soit modifié et permette de desservir l'école élémentaire de Riscle.

Enfin, dès le 1er septembre 2016, les bâtiments de l'école de Maumusson-Laguian seront rétrocédés à la commune de Maumusson-Laguian. Le matériel scolaire, quant à lui, sera réaffecté sur l'école de proximité de Viella.

Le président de la communauté de communes souligne qu'il appartiendra également à M. Le Maire de Maumusson de délibérer sur la proposition de fermeture de son école (suite au retrait du poste d'enseignant).

Les membres du conseil communautaire approuvent la fermeture de l'école élémentaire de Maumusson ainsi que la nouvelle sectorisation proposée.

-Logement, cadre de vie

-Attribution du marché relatif à l'étude pré-opérationnelle relative au projet de l'OPAH.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adoptée pour l'attribution du marché relatif à la réalisation d'une étude d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la CCAA est la procédure adaptée (MAPA).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site e-marchéspublics.com le 22 Février 2016 à 18 H 00.

La date limite de réception des offres était fixée au 25 mars 2016 à 12 h 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 30 mars 2016 à 9 h 00 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres afin de choisir les entreprises retenues au regard de l'analyse faite.

L'appel d'offre portait, tout d'abord, sur la méthodologie mise en œuvre pour respecter les objectifs annoncés accompagnée d'un planning prévisionnel de réalisation puis sur les compétences des intervenants et le profil de l'équipe dédié au projet.

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

40 % le prix des prestations 60 % la capacité technique

Deux cabinets d'études ont répondu et ont remis les offres suivantes :

Cabinets d'étude	ALTAÏR	SOLIHA
Prix proposé HT	18 600.00	25 975.00
Prix proposé TTC	22 320.00	31 170.00
Nombre de jours de travail	44	54.5

Après avoir étudier les critères proposés par chaque prestataire, les membres du conseil communautaire décident de retenir le cabinet ALTAÏR pour un coût HT de 18 600 euros soit 22 320 euros TTC.

Les crédits nécessaires à cette étude sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

-Questions diverses

<u>Urbanisme</u>: Une note préfectorale relative aux cartes communales a été adressée aux communes et M. le Président précise, qu'à partir de 2017, l'aménagement de l'espace (PLU et problème avec les cartes communales) est de la compétence intercommunale et l'instruction ne sera plus effectuée par les services de l'Etat.

M. le Président mettra cette question à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

<u>Loisirs/culture</u>:- Mme Pasian informe qu'il a été décidé de décentraliser les auditions de musique selon le programme suivant : Maulichères et Cahuzac-sur-Adour.

-Mme Pasian expose ce que sont les tookets distribués par la Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et demande à ceux qui en disposeraient de les attribuer à l'Office de Tourisme qui est géré par une association.

La séance est levée à 22 H10.